

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3688

3 décembre 2014

SOMMAIRE

Aéroflex S.à r.l.	176985	Gifin Dower Property SA	176983
AG International Umwelt S.A.	176980	Greenvest S.A.	176982
Agregat S.A.	177015	Halym SA	176983
Atento S.A.	177021	Hausmann General Partner	176996
Blast S. à r.l.	176978	Highgreen S.à r.l.	177008
BMC Vignoble S.A.	176979	Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	177016
Capital International Management Com- pany	176979	Invescom S.à r.l.	176982
Capital Value	176979	Leto S.à r.l.	176989
Cartainvest II S.A.	176978	Lolly's	176979
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	176984	Middlesex Student Housing S.à r.l.	176989
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	176978	ML Whitby Luxembourg	176980
Chimindu S.A.	176991	Multi Business Consultant S. à r.l.	176981
Compagnie de l'Europe du Sud S.A.	176982	NGS Investments S.A.	176981
CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sarl	176981	O.G. Lux S.A.	176980
Delek Luxembourg S.à r.l.	176982	Paris Holdings S.à r.l.	176986
Dragonfly Finance S.à r.l.	176987	Promo Consult S.à r.l.	177024
DR Flandrin S.à r.l.	176981	QO Luxco S.à r.l.	176985
EP Investment S.à r.l.	176992	REO Amadeus, S.à r.l.	176986
Fenu Capital S.A.	176986	Sarasin Investmentfonds	177007
Fidocom S.A.	176978	Society Objects S.A.	176986
Fidocom S.A.	176978	Spica S.A.	176995
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l.	176983	Tawstock Holdings S.à r.l.	176984
GES (Overseas Group) S.à r.l.	176983	Third German Property 64 Sarl	176985
		Triton III LuxCo A 17 S.à r.l.	176984
		Van Kanten S.A.	176985
		Wealtheon Group S.A.	176980
		Zadig Gestion (Luxembourg) S.A.	176984

Fidocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle de Munsbach.
R.C.S. Luxembourg B 99.845.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175324/10.

(140200708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Fidocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.
R.C.S. Luxembourg B 99.845.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175325/10.

(140200709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Cartainvest II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.233.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Daniela Klasén-Martin.

Référence de publication: 2014175935/11.

(140201962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.298.

Les comptes annuels Charger Lux Holdco II (Offshore) S.à.r.l. B 138.298 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charger Lux Holdco II (Offshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014175942/11.

(140202011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Blast S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 119.463.

Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeure professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014175914/12.

(140201284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Capital Value, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 148.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175927/9.

(140201558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Capital International Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.479.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175963/9.

(140202233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Lolly's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 3, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 160.870.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014175480/13.

(140200493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

BMC Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.837.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique datées du 27 octobre 2014

En date du 27 octobre 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris connaissance de la démission de Johanna van OORT, Administrateur de Classe B, avec effet immédiat.

En cette même date, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B103.336, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ayant comme représentant permanent Hille-Paul Schut demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Classe B, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de 2020;

- de transférer le siège social de la Société, avec effet immédiat, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Veillez également prendre note du changement d'adresse de l'Administrateur de Classe B, Richard BREKELMANS, avec effet au 28 février 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014175917/23.

(140202126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

O.G. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 1, d'Fenn.

R.C.S. Luxembourg B 99.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, le 10 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014173946/10.

(140199269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

ML Whitby Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.872.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 5 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 10 novembre 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014173912/13.

(140199196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Wealtheon Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.490.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 6 novembre 2014:

1. que la démission de M. Carl Pivert en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 18 septembre 2014;
2. que Mme. Federica Samuelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle administratrice avec effet au 6 novembre et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174216/15.

(140198664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

AG International Umwelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 113.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2014

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 08 octobre 2014 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que le siège social de la Société est transféré à L-1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014174305/16.

(140199582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

NGS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 136.258.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.
Référence de publication: 2014174794/10.
(140200353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Multi Business Consultant S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 3, rue Ferdinand Kuhn.
R.C.S. Luxembourg B 48.409.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 3 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Beringen, le 10 novembre 2014.
Maître Marc LECUIT
Notaire
Référence de publication: 2014173924/13.
(140198680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

DR Flandrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.077.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1552 du 14 août 2006.
Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
DR Flandrin S.à r.l.
Signatures
Référence de publication: 2014174491/14.
(140200147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.445.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21/10/2009

EXTRAIT

Suite aux résolutions présent par l'associé unique de la société en date du 1^{er} septembre 2014, il résulte que:
- le mandat des gérants en fonction Emmanuel RÉVEILLAUD, Christine LOUIS-HABERER, Ruud COHEN et Patrick O'SHEA a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour CRH NORTH AMERICA LUXEMBOURG SARL
Référence de publication: 2014174456/15.
(140199524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 83.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174601/9.

(140200129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Invescom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.492.902,11.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.484.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174639/9.

(140199476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Compagnie de l'Europe du Sud S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.502.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société COMPAGNIE DE L'EUROPE DU SUD SA, dont le siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, a été dénoncé en date du 24 août 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 novembre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2014174406/17.

(140200066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Delek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, Bei der Härewiss.
R.C.S. Luxembourg B 4.427.

Ancienne adresse:

Delek Luxembourg SARL

Härewiss 103

1141 Luxembourg

RCS B4427

Nouvelle adresse:

Delek Luxembourg SARL

Bei der Härewiss 103

1141 Luxembourg

RCS B4427

Ilse Empereur

Responsable Comptable Générale

Référence de publication: 2014174477/19.

(140200202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 67.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174551/10.

(140199829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Halym SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 142.301.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 octobre 2014, a nommé Monsieur Jan VANDEWIELE, aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour HALYM S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014174618/13.

(140200056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Gifin Dower Property SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 109.569.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 novembre 2014 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Michaël Zianveni, Villepinte (France) le 4 mars 1974, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014174584/15.

(140199681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

GES (Overseas Group) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 173.555.

En date du 20 octobre 2014, la société OVERSEAS DEVELOPMENT (HOLDING) COMPANY E.C., une société constituée sous les lois de Bahreïn, ayant son siège social Flat 221, Building 150, Road 1507, Block 315 de Manama Center, Royaume de Bahreïn, immatriculée auprès du registre de Commerce du Royaume de Bahreïn sous le numéro 46605, a transféré les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à la société GLOBE EXPRESS SERVICES (CAYMAN ISLANDS) une société de capitaux soumise au régime fiscal d'exemption constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples et Calder, PO Box 309, Ugland House Grand Cayman, KY1-1104 - Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 283598.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174582/16.

(140200295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Tawstock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175730/9.

(140200498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Zadig Gestion (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.248.

Les comptes annuels de la société Zadig Gestion (Luxembourg) S.A. au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175796/10.

(140200672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Triton III LuxCo A 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.684.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo A 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2014175718/17.

(140201198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.981.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175219/18.

(140200765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Van Kanten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 64.737.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014175780/12.

(140200932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Novembre 2014.
Aeroflex S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014175138/13.

(140200952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Third German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.331.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 octobre 2014

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée Monsieur Philippe PONSARD, Ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant de catégorie A démissionnaire en date du 24 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175737/14.

(140201019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

QO Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.780.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites qu'en date du 1^{er} novembre 2014 le siège social de l'associé unique de la Société, Q Cayman Ltd., a été transféré à l'adresse suivante:

dms Corporate Services Ltd, P.O. Box 1344, 20 Genesis Close, dms House, Grand Cayman KY1-1108, Îles Caïmans.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014174016/15.

(140198947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

REO Amadeus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.708.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014174035/12.

(140199440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014173967/13.

(140198517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Fenu Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 180.718.

EXTRAIT

FASCOLUX S.A., avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B168.121, agent domiciliataire de la société FENU CAPITAL S.A., une société anonyme, avec siège social au 15, rue Astrid, L1144 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B180.718 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège social de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2014.

Pour FASCOLUX S.A.

Référence de publication: 2014174548/14.

(140200031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Society Objects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.968.

EXTRAIT

En date du 7 novembre 2014, lors d'une assemblée générale extraordinaire il a été résolu:

- D'accepter la révocation de Monsieur Sami Nummela comme administrateur de la société avec effet au 29 août 2014;
- De nommer Peter Lundin, né le 10 septembre 1976 à Kalmar, Suède, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg comme nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174108/15.

(140198581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Dragonfly Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.290.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg;

there appeared:

Commercial Real Estate Debt LP, a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, with its principal place of business at 20 Old Bailey, London, EC4M 7AN, United Kingdom, registered with the companies register of England and Wales under number LP016079, acting through its general partner, Commercial Real Estate Debt GP L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, having its principal place of business at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ, and registered with the Register of Companies for Scotland under number SL 16950, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 14, 2014, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds the entire share capital of Dragonfly Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2014 and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Grand Duchy of Luxembourg under the number B 189.290 and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Company").

The Company's articles of association have not been amended since the incorporation of the Company (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from Euro to British Pounds pursuant to the exchange rate of EUR 1.- being equal to GBP 0.7957.- set by the European Central Bank Eurosystem on 15 October 2014 and consequently to set the share capital of the Company to nine thousand nine hundred and forty-six British Pounds and twenty-five Pence (GBP 9,946.25.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by way of a contribution in cash in an amount of two thousand five hundred and fifty-three British Pounds and seventy-five Pence (GBP 2,553.75.-) so as to increase the share capital to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares as a consequence of the increase of the share capital, the nominal value of each of the twelve thousand five hundred (12,500) shares is set at one British Pound (GBP 1.-).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned the Sole Shareholder, here represented as stated above, declaring to pay in to the increase in capital.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash in the amount of two thousand five hundred and fifty-three British Pounds and seventy-five Pence (GBP 2,553.75.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever as a result of the present deed shall be borne jointly by the shareholders and are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of proxyholder of the appealing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize octobre,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Commercial Real Estate Debt LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son lieu principal d'établissement à 20 Old Bailey, Londres, EC4M 7AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro LP016079, agissant par l'intermédiaire de son commandité (general partner), Commercial Real Estate Debt GP L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Ecosse, ayant son lieu principal d'établissement à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinbourg, Ecosse, EH3 9WJ et enregistrée auprès du registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL 16950, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2014, qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales de Dragonfly Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, par un acte de Maître Marc Loesch, notaire, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2014 et devant être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.290 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société (les "Statuts").

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la devise du capital social de la Société de l'euro à la livre sterling selon le taux de change de EUR 1,-correspondant à 0,7957 livres sterling tel que fixé par la Banque Centrale Européenne et l'Euro système le 15 octobre 2014 et par conséquent de fixer le capital social de la Société à neuf mille neuf cent quarante-six livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 9.946,25.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par la voie d'un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cent cinquante-trois livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 2.553,75.-) afin d'augmenter le capital social à un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales résultant de l'augmentation du capital social, la valeur nominale de chacune des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est fixée à une livre sterling (GBP 1.-).

Intervention du contribuant - Souscription - Paiement

Est intervenu alors l'Associé Unique susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, déclarant réaliser l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été entièrement payé par une contribution en numéraire d'un montant de deux mille cinq cent cinquante-trois livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 2.553,75.-).

Preuve de l'existence de la contribution

La preuve de l'existence de la contribution a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés conjointement par les associés à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2014. REM/2014/2294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173590/125.

(140199206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Leto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Leto S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014176260/11.

(140201534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Middlesex Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.417.

In the year two thousand fourteen, the twenty-sixth day of September, before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Middlesex JV S.à r.l.", a private limited company Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 122.711 (the Sole Shareholder),

the above appearing party being hereby represented by Mrs. Aleksandra SAJKIEWICZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a sole (1) proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of "Middlesex Student Housing S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on January 3rd, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 9th, 2007 under number 342,

registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 123.417 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 June 2009 under number 1143.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year, it being understood that the current financial year, which started on 1 January 2014, shall be ended as of 31 July 2014;
2. Amendment to articles 21 and 22 of the Articles of the Company in order to reflect the change of financial year specified under item (1.) above; and
3. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend articles 21 and 22 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **21.** The financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.”

“ **22.** Each year on the thirty-first (31) of July, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year, which started retroactively on 1 January 2014, shall be ended retroactively as of 31 July 2014; and the new financial year shall begin with effect as of 1 August 2014 and end on 31 July 2015.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

«Middlesex JV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), sous le numéro B 122.711 (l’Associé Unique),

représentée par Me Aleksandra SĄJKIEWICZ, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une unique (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée (l’«Associé Unique») de «Middlesex Student Housing S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 3 Janvier 2007 suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 Mars 2007 numéro 342,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 123.417 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 Avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 Juin 2009 numéro 1143.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente et un (31) juillet de l'année suivante, étant entendu que l'année sociale en cours, qui a commencé le 1 janvier 2014, s'achèvera au 31 juillet 2014;
2. Modification des articles 21 et 22 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social défini au point (1.) ci-dessus; et
3. Divers.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente-et-un (31) juillet de l'année suivante.

Au vu la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 21 et 22 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **21.** L'exercice social commence le premier août de chaque année et se termine le trente-et-un juillet de l'année suivante.»

« **22.** Chaque année, au trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant les indications de valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique prend acte que l'année sociale en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2014, s'achèvera rétroactivement au 31 juillet 2014; et la nouvelle année sociale prendra effet rétroactivement au 1^{er} août 2014 et s'achèvera au 31 juillet 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ huit cents Euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014171400/115.

(140195400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Chimindu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.895.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014175981/11.

(140201404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

EP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.488.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Daniel KRETINSKY, a private individual, born on 9 July 1975, in Brno, Czech Republic, residing at Kosteini 1102/12, Prague, 7 -Holesovice 170 00 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mrs. Ana SOTO LORING, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 October 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of «EP Investment S.à r.l.», a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-), with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 30th December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1044, of 24 April 2014, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.488 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred Euros (EUR 500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-) to twenty-two thousand Euros (EUR 22.000.-).

2. To issue five hundred (500) new class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To acknowledge the waiver by the existing shareholder of the Company of his preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred Euros (EUR 500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-) to twenty-two thousand Euros (EUR 22.000.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue five hundred (500) new class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing class A shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr Daniel KRETINSKY, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for five hundred (500) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, fully pay in cash.

The amount of five hundred euro (EUR 500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the five hundred (500) new class A shares according to the above mentioned subscription.

The general meeting of shareholder acknowledged that the Sole shareholder of the Company had decided to waive his preferential subscription rights with respect to these new class A shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.1 Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-two thousand Euros (EUR 22.000.-) divided into:

- (i) 13,000 Class A shares;
- (ii) 1,000 Class B shares;
- (iii) 1,000 Class C shares;
- (iv) 1,000 Class D shares;
- (v) 1,000 Class E shares;
- (vi) 1,000 Class F shares;
- (vii) 1,000 Class G shares;
- (viii) 1,000 Class H shares;
- (ix) 1,000 Class I shares;
- (x) 1,000 Class J shares;

being together referred to as the «Shares», each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations set out in the present Articles.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1.150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Daniel KRETINSKY, né à Brno, République Tchèque, le9 juillet 1975, demeurant àKosteini 1102/12, 7-Holesovice 17000 Prague, République Tchèque (l'«Associé Unique»),

représenté aux fins des présentes par Madame Ana SOTO LORING, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 31 octobre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «EP Investments S.à.r.l.», société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-), dont le siège social est au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1044 du 24 avril 2014, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.488 (la «Société»).

Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500.-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500.-) à vingt-deux mille euros (EUR 22.000.-).

2 Émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Constatation de la renonciation par les actionnaires existants de la Société, à leurs droits préférentiels de souscription et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500.-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500.-) à vingt-deux mille euros (EUR 22.000.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cinq cents (500) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Daniel KRETINSKY, prénommé, en vertu d'une procuration susmentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq cents (500) parts sociales nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinq cents euros (EUR 500.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cents (500) parts sociales nouvelles de catégorie A conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

L'assemblée générale a également constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces parts sociales nouvelles de catégorie A.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.1 Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) divisé en:

- (i) 13.000 parts sociales de catégorie A;
- (ii) 1.000 parts sociales de catégorie B;
- (iii) 1.000 parts sociales de catégorie C;
- (iv) 1.000 parts sociales de catégorie D;
- (v) 1.000 parts sociales de catégorie E;
- (vi) 1.000 parts sociales de catégorie F;

- (vii) 1.000 parts sociales de catégorie G;
- (viii) 1.000 parts sociales de catégorie H;
- (ix) 1.000 parts sociales de catégorie I;
- (x) 1.000 parts sociales de catégorie J;

étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3 Le capital social pourra être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de parts sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces catégories. Dans le cas du rachat ou l'annulation d'une catégorie de parts sociales ces annulations ou ces rachats de parts seront fait par ordre alphabétique inversé (en commençant par la catégorie J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat ou l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu dans l'article 5.3), ladite catégorie de parts sociales donne droit aux détenteurs à leur participation dans ladite catégorie au Montant Disponible (la limite étant le montant total d'annulation déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des catégories de parts, des catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la catégorie appropriée détenue et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible d'une catégorie correspondante sauf résolu autrement par l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible.

5.4.3 Au rachat et à l'annulation des parts de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sera due et payable par la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. SOTO LORING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14179. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174527/201.

(140200233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Spica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.430.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014176518/11.

(140202187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Haussmann General Partner, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 191.665.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of the month of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared

1.- Notz Stucki Europe SA, with its registered office at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, represented by Maître Philippe Burgener, lawyer, residing professionally at 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 August 2014.

2.- Mirabaud Asset Management (Europe) SA, with its registered office at 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, represented by Maître Philippe Burgener, lawyer, residing professionally at 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 1 September 2014.

3.- Belgrave Capital Luxembourg SA, with its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, represented by Maître Philippe Burgener, lawyer, residing professionally at 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 September 2014.

4.- Hedge Financial Enterprises Ltd, with its registered office at Chancery Court, 1276 Leeward Highway, Providenciales Turks and Caicos Islands, represented by Maître Philippe Burgener, lawyer, residing professionally at 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 September 2014.

The proxies signed «ne varietur» by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée "Hausmann General Partner" which is hereby established as follows:

Art. 1. Form and name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares (as defined below) hereafter issued a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), with the name "Hausmann General Partner". The Company will be governed by these articles of association (the "Articles") and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold a participation and to act as unlimited shareholder and manager of Hausmann, S.C.A., a société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated under the provisions of the law of 13th February, 2007 relating to specialized investment funds, as may be amended from time to time, of advisory, management, accounting and administrative services to Hausmann.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments. The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to Hausmann and take any measures, as well as carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000) divided into:

- three hundred nineteen thousand (319,000) class A-1 shares (the "Class A-1 Shares");
- three hundred nineteen thousand (319,000) class B-1 shares (the "Class B-1 Shares");

- three hundred nineteen thousand (319,000) class C-1 shares (the "Class C-1 Shares");
 - thirty-nine thousand (39,000) class D-1 shares (the "Class D-1 Shares" together with Class A-1 Shares, Class B-1 Shares and Class C-1 Shares, the "Common Shares")
 - one thousand (1,000) class A-2 shares (the "Class A-2 Shares");
 - one thousand (1,000) class B-2 shares (the "Class B-2 Shares");
 - one thousand (1,000) class C-2 shares (the "Class C-2 Shares" together with Class A-2 Shares and Class B-2 Shares, the "Client Investment Shares");
 - one thousand (1,000) class D-2 shares (the "Class D-2 Shares" and together with the Common Shares and the Client Investment Shares collectively, the "Shares");
- representing a total of one million (1,000,000) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid up. The Shares shall have such rights and obligations as set out in the present Articles.

Art. 6. Amendment of the capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its Shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 7. Rights and duties attached to the Shares. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in proportions set out in these articles.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. Any transfer of the Shares held by any shareholders of the Company is subject to the provisions of the law and this article 9.

9.1 Transfer Notice

In the event that a shareholder (the "Selling Shareholder") wishes to transfer all or part of its Shares to any shareholders or third party purchaser, the Selling Shareholder must first notify all other shareholders of the Company of such contemplated transfer in a written notice (the "Transfer Notice") setting forth:

- the name and address of the proposed transferee (the "Proposed Transferee");
- the type and number of Shares to be transferred (the "Offered Shares");
- the price, payment and all other terms at which the contemplated transfer of the Offered Shares is to be made (the "Offered Price");
- any representations and warranties to be given by the Selling Shareholder; and
- any other useful information.

The Transfer Notice shall be countersigned by the Proposed Transferee confirming the terms of the Transfer Notice and shall be deemed to constitute an offer made to other shareholders of the Company to purchase all of the Offered Shares pro rata to their shareholding in the Company.

9.2 Exercise of the Pre-emption Right

The other shareholders of the Company shall have ten (10) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Selling Shareholder indicating whether they exercise their pre-emption rights (the "Exercise Notice"). The preemption right shall be exercised by each shareholders of the Company for all of the Offered Shares pro rata to their shareholding in the Company on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

The Offered Shares shall be purchased by the other shareholders of the Company within ten (10) days from the expiry of the time period during which the Exercise Notice must be delivered, by delivery to the Selling Shareholder of a duly executed transfer form relating to the Offered Shares purchased against payment of the Offered Price (under the same terms and conditions as provided in the Transfer Notice).

In the event that one or any of the other shareholders of the Company waive (either explicitly, or implicitly by failing to send an Exercise Notice in a timely manner) their pre-emption rights on the Offered Shares, the Selling Shareholder shall propose to the shareholders of the Company which have decided to exercise their pre-emption rights, to acquire the remaining Offered Shares pursuant to the procedure described under clause 9.1 and in the first two paragraphs of the clause 9.2.

In the event that one or any of the other shareholders of the Company waive (either explicitly, or implicitly by failing to send an Exercise Notice in a timely manner) their pre-emption rights on the remaining Offered Shares, the Selling Shareholder shall be entitled to proceed with the proposed transfer of Shares upon terms and conditions that are not more favourable to the Proposed Transferee than those described in the Transfer Notice and pursuant to the conditions described below:

- (i) such Transfer shall take place within twenty (20) days from the date on which all of the shareholders of the Company waived (or are deemed to have waived) their pre-emption right, failing which the rights of the other shareholders of the Company hereunder will be reinstated and the above-mentioned procedure will need to be repeated, and

(ii) such Transfer is subject to (i) the consent of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the Company's capital and (ii) the entering by the Proposed Transferee into any shareholders' agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company.

9.3 Permitted Transfer

Any shareholder may at any time transfer all (but not part only) of its Shares to any of its Affiliates provided that it delivers prior written notice to the other shareholders of such transfer. Upon any transfer of Shares, the transferring shareholder shall:

(a) assign to the Affiliate all of its rights and obligations under these articles of association and any shareholders' agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company; and

(b) procure that the Affiliate enters into a deed of adherence to any shareholders' agreement which may exist from time to time.

Art. 10. Death, insolvency or Bankruptcy of shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. Management.

11.1 The Company is managed by a board of managers composed of at least three (3) managers, either shareholders or not, who are appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders for an unlimited duration, and in case of more than four (4) managers being appointed to the board of managers, any additional manager shall be appointed by unanimous decision of the shareholders.

At any time the sole shareholder or the general meeting of shareholders, may decide to dismiss one or all the managers for any reason whatsoever left to the determination of the shareholder(s).

The sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as applicable, may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

11.2 The board of managers will elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) managers so request.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence, the shareholders for meetings of shareholders or managers for meetings of the board of managers may appoint another manager for meetings of the board of managers or another person in case of meetings of shareholders as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.3 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least two (2) class A manager (including by way of representation).

Managers may participate to the meetings by conference call, visio-conference or any other means of telecommunication allowing their identification and their effective participation to the debates. Such meetings will be considered as having been held at the registered office.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.4 The board of managers may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company.

Officers need not to be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, including the right to sign on behalf of the Company, and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to at least two (2) members of the board of managers who will be designated as managing director of the Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the board of managers.

11.5 The board of managers may subject to any shareholder agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company set up different committees including without limitation an investment committee. Each such committee shall be composed as the board of managers determines provided that the manager shall be entitled to be a member of any such committee. The board of managers may appoint managers as well as person who are not managers to the committees. The board of managers determines the purpose, powers and rules applicable to any such committee.

11.6 The Company shall be bound by the joint signatures of any two (2) managers of the Company, or by the individual signature of the managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

11.7 Any litigation involving the Company in court either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 12. Liability of managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of his/her/its connection and/or relationship with that other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. General meeting of shareholders. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares held by him.

He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters (3/4) of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company and to appoint more than four (4) managers to the board of managers are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office in Luxembourg, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of June at 15:00

(CET). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Financial year. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, except for the first financial year which will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 31st December 2015.

Art. 15. Balance-sheet. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the board of managers. The shareholders may be entitled to appoint one or several réviseur d'entreprises agréés.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 16. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders as follows and in the following order:

(a) first, a dividend of one per cent (1%) of the Company's net profits shown on the statement of accounts drawn up no later than ten (10) days prior to the distribution to the holders of Common Shares pro rata of their holding of Common Shares;

(b) second, the holder of class D-2 Shares shall receive an amount corresponding to the pro rata portion of its Client Investments; and

(c) third, the remainder of the net profits shall be distributed to the holders of Client Investment Shares pro rata to their Clients Investments Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Interim dividend. The shareholders may decide to pay interim dividends, on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the extent possible in accordance with the law and these Articles.

The provisions of the article 16 shall apply mutatis mutandis to the distributions of interim dividends.

Art. 18. Dissolution, liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

On liquidation and following satisfaction of all liabilities of the Company the net liquidation proceeds of the Company shall be distributed among the shareholders as follows and in the following order:

(a) first, on a pari passu basis, (i) in repaying to the holders of Shares the nominal value on each Share held and (ii) in paying to the holders of Common Shares one per cent (1%) of the Company's net liquidation proceeds as at the date of the liquidation of the Company pro rata of their holding of Common Shares;

(b) second, the remainder (if any) of the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Client Investment Shares pro rata to their Clients Investments.

Art. 19. Matters not provided. Reference is made to provisions of the relevant legislation for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definitions. In the present Articles, the following terms and expressions shall have the following meaning:

“Affiliate”	means in respect of any Person, another Person that Controls, is Controlled by or is under common Control with the first-mentioned Person.
“Clients Investments”	shall mean, in relation to a shareholder, the aggregate net asset value of the holding in Hausmann of the persons or entities forming part of that shareholder’s clientele.
“Control”, “Controls” or “Controlled”	means with respect to control of a company by a Person, the holding (other than by way of security) by or for the benefit of that Person of securities of that company to which are attached more than 50% of the votes that may be cast to elect directors of the company; and with respect to control of any other Person other than a company by a Person, the ultimate possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of that other Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
“Person”	means an individual, partnership, trust, firm, body corporate, unincorporated body or person or association;

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares
Notz Stucki Europe SA	320.000	319,000 class A-1 shares 1,000 class A-2 shares
Mirabaud Asset Management (Europe) SA	320.000	319,000 class B-1 shares 1,000 class B-2 shares
Belgrave Capital Luxembourg SA	320.000	319,000 class C-1 shares 1,000 class C-2 shares
Hedge Financial Enterprises Ltd	40.000	39,000 class D-1 shares 1,000 class D-2 shares
TOTAL	1.000.000	1,000,000 shares

Proof of payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Christophe La Roche, born in Bâle (Switzerland), on 26 November 1944, residing at 98 rue de Saint Jean, CH-1202 Geneva.
- Evrard Bordier, born in Geneva (Switzerland), on 12 January 1968, residing at 143 Cecil Street, GB building #01-01, Singapore 069542.
- Giacomo Foglia, born in Lugano (Switzerland), on 3 June 1963, residing at Via Pretorio 13, CH-6900 Lugano.
- Lionel Aeschlimann, born in Biel (Switzerland), on 12 August 1966, residing at 29, Bd Georges-Favon, CH-1204 Geneva.

2. The registered office of the Company is fixed at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze le vingt et un jour du mois d’octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1.- Notz Stucki Europe SA, dont le siège social se situe au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représenté par Maître Philippe Burgener, Avocat, résidant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 août 2014.

2.- Mirabaud Asset Management (Europe) SA, dont le siège social se situe au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Maître Philippe Burgener, Avocat, résidant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} septembre 2014.

3.- Belgrave Capital Luxembourg SA, dont le siège social se situe au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représenté par Maître Philippe Burgener, Avocat, résidant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg], en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2014.

4.- Hedge Financial Enterprises Ltd, dont le siège social se situe au Chancery Court, 1276 Leeward Highway, Providenciales Turks and Caicos Islands, représenté par Maître Philippe Burgener, Avocat, résidant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2041 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 septembre 2014.

Les procurations prémentionnées, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lesquels comparants, en capacité, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Hausmann General Partner» qu'il déclare constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale. Il est établi par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront détenir des actions émises en vertu des présentes une société, (la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant la dénomination sociale «Hausmann General Partner». La Société sera régie par ces statuts d'association (les «Statuts») ainsi que par la législation pertinente.

Art. 2. L'objet social. L'objet social de la Société, en sa qualité d'associé commandité et de gérant de Hausmann, une société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé enregistré selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, qui est susceptible d'être modifié, est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration de Hausmann.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des en privé des obligations, des notes ou des instruments de dette similaires. Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou d'autres services administratifs à Hausmann et prendre toute mesure, ainsi que réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière qui lui semble utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. Le siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires ont eu lieu ou sont imminents, et ce, jusqu'à la cessation complète de ces événements anormaux si ceux-ci sont susceptibles d'interférer avec les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou si ces événements détériorent la communication entre le siège social et des personnes à l'étranger; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital. Le capital social s'élève à un million d'Euro (EUR 1.000.000) divisé en:

- Trois cent dix-neuf mille (319.000) parts sociales de classe A-1 (les «Parts Sociales de Classe A-1»);
- Trois cent dix-neuf mille (319.000) parts sociales de classe B-1 (les «Parts Sociales de Classe B-1»);
- Trois cent dix-neuf mille (319.000) parts sociales de classe C-1 (les «Parts Sociales de Classe A-1»);
- Trente-neuf mille (39.000) parts sociale de classe D-1 (les «Parts Sociales de Classe D-1» dénommées avec les Parts Sociales Classe A-1, les Parts Sociales Classe B-1 et les Parts Sociales Classe C-1, les «Parts Sociales Communes»);
- Mille (1.000) parts sociales de classe A-2 (les «Parts Sociales de Classe A-2»);
- Mille (1.000) parts sociales de classe B-2 (les «Parts Sociales de Classe B-2»);
- Mille (1.000) parts sociales de classe C-2 (les «Parts Sociales de Classe C-2» et dénommées avec les Parts Sociales de Classe A-2 et les Parts Sociales de Classe B-2, les «Parts Sociales d'Investissement de Clients»);
- Mille (1.000) parts sociales de classe D-2 (les «Parts Sociales de Classe D-2» et dénommées avec les Parts Sociales Communes et les Parts Sociales d'Investissement de Clients, les «Parts Sociales»);

Représentants un total d'un million (1.000.000) de parts sociales (les «parts sociales») d'un euro (EUR 1) chacune, toute entièrement libérées. Les parts sociales contiennent les droits et obligations mentionnés dans les présents Statuts.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification de ces Statuts, et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales après résolution de ses associés.

Toute prime disponible sera distribuable.

Art. 7. Droits et obligations liés aux Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, et cela dans les proportions énoncées dans ces Statuts.

Art. 8. L'indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. La cession des Parts Sociales. Toute cession de parts sociales détenues par tout associé de la Société est soumise aux dispositions de la loi et à cet article 9.

9.1 L'avis de cession

Lorsqu'un associé (le «L'associé Cédant») souhaite céder toute ou partie de ses parts sociales à d'autres associés ou à des tiers acquéreurs, il devra préalablement notifier tous les associés de la Société de cette cession envisagée par un avis écrit (l'«Avis De Cession») indiquant:

- le nom et l'adresse du cessionnaire proposé (le «Cessionnaire Proposé»);
- la catégorie et le nombre de parts sociales devant être transférées (les «Parts Sociales Offertes»);
- le prix, le paiement et toutes les autres conditions concernant la cession envisagée des parts sociales offertes (le «Prix Offert»);
- toutes les représentations et garanties à donner par l'associé cédant; et
- toute autre information utile.

L'avis de cession doit être contresigné par le cessionnaire proposé confirmant les termes de l'avis de cession et sera réputé constitué une offre faite aux autres associés de la Société afin qu'ils puissent acquérir la totalité des parts sociales offertes au prorata de leur participation dans la Société.

9.2 L'exercice du droit de préemption

Les autres associés de la Société ont dix (10) jours à compter de la date de réception de l'avis de cession pour envoyer un avis à l'associé cédant indiquant s'ils désirent exercer leur droit de préemption (l'«avis d'exercice du droit de préemption») ou non. Le droit de préemption est exercé par chacun des associés de la Société pour toutes les parts sociales offertes au prorata de leur participation dans la Société et conformément aux conditions décrites dans l'avis de cession.

Les parts sociales offertes sont achetées par les autres associés de la Société dans les dix (10) jours à compter de l'expiration du délai précité pendant lequel l'avis d'exercice du droit de préemption doit être délivrer, par la remise à l'actionnaire vendeur d'un formulaire de cession dûment signé indiquant l'achat des parts sociales offertes en échange du paiement du prix offert (selon les mêmes conditions que celles indiquées dans l'avis de cession).

Dans le cas où des associés de la Société renoncent (soit explicitement, soit implicitement par le défaut d'envoi d'un avis d'exercice du droit de préemption dans le délai requis) à leur droit de préemption sur les parts sociales offertes, l'associé cédant proposera aux associés de la Société qui ont décidé d'exercer leur droit de préemption d'acquérir les parts sociales offertes restantes conformément à la procédure décrite au paragraphe 9.1 et dans les deux premiers paragraphes de l'article 9.2.

Dans le cas où des associés de la Société renoncent (soit explicitement, soit implicitement par le défaut d'envoi d'un avis d'exercice du droit de préemption dans le délai requis) à leur droit de préemption sur les parts sociales offertes restantes, l'associé cédant sera en droit de procéder à la cession des parts sociales proposées au cessionnaire proposé à des conditions qui ne sont pas plus favorables que celles décrites dans l'avis de cession et conformément aux conditions décrites ci-dessous:

(i) Une telle cession doit avoir lieu dans les vingt (20) jours à compter de la date à laquelle tous les associés de la Société ont renoncé (ou sont réputés avoir renoncé) à leur droit de préemption, faute de quoi les droits des autres associés de la Société seront rétablis et la procédure mentionnée ci-dessus devra être répétée, et

(ii) Une telle cession est soumise (i) au consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société et (ii) à la souscription par le cessionnaire proposé au pacte d'actionnaire qui peut exister entre les associés et la Société.

9.4 Cession autorisée

Tout associé peut céder à tout moment l'entière (et non une partie seulement) de ses parts sociales à une société affiliée à condition qu'il notifie préalablement par écrit les autres associés de cette cession. Lors de tout transfert de parts sociales, l'associé cédant doit:

(a) attribuer à la société affiliée tous ses droits et obligations en vertu des statuts et tout pacte d'associé qui peut exister entre les actionnaires et la Société; et

(b) veiller à ce que la société affilié adhère à l'accord de tous les associés qui peut exister.

Art. 10. Décès, insolvabilité ou Faillite de l'associé unique ou des associés. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, associés ou non, nommés pour une durée illimitée par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, et dans le cas où plus de quatre (4) gérants sont nommés au conseil de gérance, tout gérant supplémentaire devra être nommé par une décision unanime des associés.

A tout moment, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, peut décider de révoquer un ou tous les gérants pour une raison quelconque laissée à l'appréciation de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Une telle catégorisation de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent y être identifiés par rapport à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

11.2 Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président aussi souvent qu'il en est nécessaire pour l'intérêt de la Société. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) gérants en font la demande.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et le conseil de gérance mais, en son absence, les associés pour les assemblées des associés ou les gérants pour les réunions du conseil de gérance pourront nommer un autre gérant pour les réunions du conseil de gérance ou une autre personne pour les assemblées des associés en tant que président pro tempore par vote à la majorité des associés ou des gérants présents à cette assemblée ou à cette réunion.

11.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Un avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature devra être précisée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, par e-mail ou par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieu précisé dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés, et à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et de catégorie B) cette majorité inclue au moins deux (2) gérant de catégorie A (en ce compris la présence par voie de représentation).

Les gérants peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective aux débats. Ces réunions seront considérées comme ayant été tenue au siège social.

Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit ou par télégramme, par courrier électronique ou par fax, ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver cette désignation, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et utiliser pendant ces réunions.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent de la même manière que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

11.4 Le conseil de gérance peut, de temps à autre nommer des dirigeants de la Société, y compris un directeur général et des directeurs adjoints ou d'autres dirigeants jugés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Les dirigeants ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les dirigeants nommés, sauf stipulation contraire dans les Statuts, auront les pouvoirs et obligations attribués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société, y compris le droit de signer au nom de la Société ainsi que ses pouvoirs pour accomplir des actes en vue de réaliser la politique de l'entreprise et l'objet social, à au moins deux (2) membres du conseil de gérance qui seront désignés comme directeur général de la Société, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils sont autorisés à le faire par le conseil de gérance.

11.5 Le conseil de gérance peut soumettre à tout pacte d'associés, qui peut exister de temps à autre entre les actionnaires et la Société, la mise en place de différents comités, y compris, notamment, un comité d'investissement. Le conseil

de gérance détermine la composition de chaque comité, à condition que le gérant ait le droit d'être membre d'un tel comité. Le conseil de gérance peut nommer des gérants ainsi que des personnes qui ne sont pas gérant aux comités. Le conseil de gérance détermine les objectifs, les pouvoirs et les règles applicables à de tels comités.

11.6 La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société, ou par la signature individuelle du directeur général, ou par la signature individuelle du dirigeant ou toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance

11.7 Tout litige engageant la Société en justice comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 12. La responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions.

Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalides par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est dirigeant, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou d'une entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de son/sa connexion et/ou de sa relation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières ayant égard à ce contrat ou une autre affaire.

Les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements valablement pris par eux au nom de la Société.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par lui en relation avec toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 13. L'assemblée générale des associés. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient et chaque associé peut valablement agir à toute réunion des associés par le biais d'une procuration spéciale.

Les réunions sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la réunion. Si la totalité du capital de la Société est représentée à une réunion, la réunion peut être tenue sans avis préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet après l'approbation de la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des exigences de majorité, à la date qui y est indiquée). Des résolutions unanimes écrites peuvent être passées à tout moment sans préavis

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la partie du capital représenté. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société et qui nomment plus de quatre (4) gérants au conseil de gérance doivent être prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Dans le cas et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social à Luxembourg, ou à tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15h00 (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 14. L'année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf la première année sociale qui commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 15. Le bilan. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le conseil de gérance. Les associés peuvent être habilités à désigner un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 16. L'affectation du résultat. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés qu'après décision de l'assemblée générale des associés comme suit et dans l'ordre suivant:

a) d'abord, un dividende d'un pour cent (1%) des bénéfices nets de la Société figurant sur le relevé de compte établi au plus tard dix (10) jours avant la distribution aux porteurs d'actions ordinaires au prorata des actions ordinaires qu'ils détiennent;

b) ensuite, le titulaire de parts de classe D-2 recevra un montant correspondant à la quote-part de ses Parts Sociales d'Investissement de Clients; et

c) troisièmement, le solde des bénéfices nets sera distribué aux porteurs de Parts Sociales d'Investissement de Clients au prorata de leurs Investissement de Clients.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 17. L'acompte sur dividende. Les actionnaires peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes, sur la base de relevés de comptes préparés par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et prime mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve qui sera établi par la loi.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes dans la mesure du possible, conformément à la loi et les Statuts.

Les dispositions de l'article 16 s'appliquent mutatis mutandis aux distributions d'acomptes sur dividende.

Art. 18. La dissolution et la liquidation. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation et suite à la satisfaction de toutes les dettes de la Société, le produit net de la liquidation de la Société sera répartie entre les associés comme suit et dans l'ordre suivant:

(a) en premier lieu, sur une base pari passu, (i) en remboursant aux porteurs de parts la valeur nominale de chaque part détenue (ii) et à payer aux porteurs d'actions ordinaires d'un pour cent (1%) de la Société de produit net de liquidation à la date de la liquidation de la Société au prorata de leur détention d'actions ordinaires;

b) d'autre part, le reste (le cas échéant) des bonis de liquidation sera distribué aux porteurs de Parts Sociales d'Investissement de Clients au prorata de leurs Investissement de Clients.

Art. 19. Il est fait référence à des dispositions de la législation pertinente pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans cet acte.

Art. 20. Dans l'acte présent, les termes et expressions suivants ont la signification suivante:

“Affilié”	signifie à l'égard de toute personne, une autre personne qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun de la première personne.
“Investissement de Clients”	désigne, par rapport à un actionnaire, la valeur de l'actif net total de la participation dans Haussmann des personnes ou des entités qui font partie de la clientèle de cet actionnaire.
“Contrôle”, “Contrôles” ou “Contrôlé”	Signifie en matière de contrôle d'une société par une Personne, l'exploitation (autre que par voie de garantie) par ou pour le compte de cette personne de titres de cette société auxquels sont attachés plus de 50% des voix pouvant être exprimées pour élire les administrateurs de la société; et en ce qui concerne le contrôle de toute autre personne autre qu'une société par une personne, la possession ultime, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les règles de cette autre Personne, que ce soit par la propriété de titres conférant le droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.
“Personne”	désigne un individu, un partenariat, une fiducie, une société, une entité ou une personne ou une association ayant la personnalité juridique ou non.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par les comparants, les comparants ont souscrit et ont libéré entièrement les parts suivantes:

Associé	Capital Souscrit (EUR)	Nombre de part
Notz Stucki Europe SA	320.000	319.000 Classe A-1 parts 1.000 Classe A-2 parts
Mirabaud Asset Management (Europe) SA	320.000	319.000 Classe B-1 parts 1.000 Classe B-2 parts
Belgrave Capital Luxembourg SA	320.000	319.000 Classe C-1 parts 1.000 Classe C-2 parts
Hedge Financial Enterprises Ltd	40.000	39.000 Classe D-1 parts 1.000 Classe D-2 parts
TOTAL	1.000.000	1.000.000 parts

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 2.300,-

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt les associés ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Christophe La Roche, né à Bâle (Suisse), le 26 novembre 1944, demeurant au 98 rue de Saint Jean, CH-1202 Genève.
- Evrard Bordier, né à Genève (Suisse), le 12 janvier 1968, demeurant au 43 Cecil Street, GB building #01-01, Singapore 069542.

- Giacomo Foglia, né à Lugano (Suisse), le 3 juin 1963, demeurant au Via Pretorio 13, CH-6900 Lugano.

- Lionel Aeschlimann, né à Biel (Suisse), le 12 août 1966, demeurant au 29, Bd Georges-Favon, CH-1204 Genève.

4. Le siège social de la Société est situé au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. BURGNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49823. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174615/648.

(140199970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

Le rapport annuel au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARASIN INVESTMENTSFONDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014175673/13.

(140201188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Highgreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 191.690.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned:

THERE APPEARED:

Maître Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

duly represented by Ms. Ghania COSSIN, paralegal, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on October 15th, 2014.

The said proxy, having been signed in writing by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Highgreen S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to nonmembers is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The company's decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the members representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and fourteen (2014).

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares that all the corporate units have been entirely subscribed by Maître Pierre METZLER, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager:
- Maître Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par Madame Ghania COSSIN, assistante juridique, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 15 octobre 2014.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Highgreen S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature individuelle du gérant unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quatorze.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré que l'intégralité des parts sociales a été souscrite par Maître Pierre METZLER, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. La personne suivante est nommée gérant:
 - Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. COSSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014174616/422.

(140200301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Agregat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 120.254.

Le Bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174307/9.

(140199886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.167.599.150,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of November before us, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104 949 and having a share capital of USD 116,750.- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 December 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 262 of 23 March 2005. The articles of association of the Company (the Articles) and have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 January 2014, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2483 of 15 September 2014.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053, (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. amendment of article 14 of the Articles of the Company;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of three billion, one hundred and sixty seven million, four hundred and eighty two thousand, four hundred United States Dollars (USD 3,167,482,400) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and sixteen thousand, seven hundred and fifty United States Dollars (USD 116,750), represented by two thousand three hundred and thirty five (2,335) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, to three billion, one hundred and sixty seven million, five hundred and ninety nine thousand, one hundred and fifty United States Dollars (USD 3,167,599,150), represented by sixty three million, three hundred and fifty one thousand, nine hundred and eighty three (63,351,983) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, by way of the issuance of sixty three million, three hundred and forty nine million, six hundred and forty eight (63,349,648) shares, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50);

4. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l. by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 3,167,482,426, with an amount of USD 26 of the aggregate amount being contributed to the share premium account of the Company;

5. subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2. and 3. above;

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares; and

7. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 14 of the Articles, so that this article reads henceforth as follows:

“ **Art. 14.** Five per cent (5%) of the Company’s annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The partners shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company’s creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the partners must immediately refund the excess to the Company if so required by the board.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three billion, one hundred and sixty seven million, four hundred and eighty two thousand, four hundred United States Dollars (USD 3,167,482,400) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and sixteen thousand seven hundred and fifty United States Dollars (USD 116,750), represented by two thousand three hundred and thirty five (2,335) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, to three billion, one hundred and sixty seven million, five hundred and ninety nine thousand, one hundred and fifty United States Dollars (USD 3,167,599,150), represented by sixty three million, three hundred and fifty one thousand, nine hundred and eighty three (63,351,983) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, by way of the issuance of sixty three million, three hundred and forty nine million, six hundred and forty eight (63,349,648) shares, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription for, and full payment of, the share capital increase by:

Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2002, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 054, and with a share capital of USD 125,000.- (IR Lux United),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal - the said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, remaining annexed to the present deed for the purpose of registration,

by way of a contribution in kind consisting of receivables which IR Lux United has against the Company in the following outstanding aggregate amounts:

- a receivable in an amount of an aggregate amount of USD 884,950,929;
 - a receivable in an amount of an aggregate amount of USD 564,575,945;
 - a receivable in an amount of an aggregate amount of USD 736,330,538; and
 - a receivable in an amount of an aggregate amount of USD 981,625,014;
- (together the Receivables).

The contribution in kind of the Receivables in an amount of USD 3,167,482,426 from IR Lux United to the Company is to be allocated as follows:

- three billion, one hundred and sixty seven million, four hundred and eighty two thousand, four hundred United States Dollars (USD 3,167,482,400), to the nominal share capital account of the Company; and
- twenty six United States Dollars (USD 26), to the share premium account associated with the share capital.

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by:

- (i) interim accounts of the Company dated 6 November 2014; and
- (ii) a certificate issued on the date of this deed by the management of IR Lux United and acknowledged and agreed by the management of the Company (the Certificate).

It results from the Certificate that, as of the date of the Certificate:

- the interim accounts dated 6 November 2014 (the Interim Accounts) show receivables in an aggregate amount of at least USD 3,167,482,426 payable by the Company to IR Lux United;
- IR Lux United is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables payable by the Company as per the attached Interim Accounts are valued at an aggregate amount of at least USD 3,167,482,426 and since the date of the Interim Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Receivables and therefore the contribution being made to the Company;
- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by IR Lux United to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables to the Company have been or will be accomplished by IR Lux United and upon the contribution of the Receivables by IR Lux United to the Company, the Receivables will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder and IR Lux United hereby resolve that, for the purpose of the remainder of the Meeting, they shall together be referred to as the Shareholders.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s corporate capital is set at three billion, one hundred and sixty seven million, five hundred and ninety nine thousand, one hundred and fifty United States dollars (USD 3,167,599,150), represented by sixty three million, three hundred and fifty one thousand, nine hundred and eighty three (63,351,983) shares of fifty United States Dollars (USD 50) each, all subscribed and fully paid-up.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le sixième jour de novembre par devant nous, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Ingersoll-Rand Lux Roza II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée 6/12 constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 949 et disposant d’un capital social de USD 116.750.- (la Société), constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262 du 23

mars 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2483 du 15 septembre 2014.

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16 avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. modification de l'article 14 des Statuts de la Société;

3. augmentation du capital social de la Société par un montant de trois milliards cent soixante-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars américains (USD 3.167.482.400) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116.750), représenté par deux mille trois cent trente-cinq (2.335) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, à trois milliards cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 3.167.599.150), représenté par soixante-trois millions trois cent cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-trois (63.351.983) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, par voie d'émission de soixante-trois millions trois cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit (63.349.648) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune;

4. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l. par voie d'un apport en nature d'un montant total de USD 3.167.482.426, avec un montant de USD 26 du montant total affecté au compte de prime d'émission de la Société;

5. modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements mentionnés aux points 2. et 3. ci-dessus;

6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises; et

7. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique ici représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 14 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **Art. 14.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois milliards cent soixante-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars américains (USD 3.167.482.400) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116.750), représenté par deux mille trois cent trente-cinq (2.335) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, à trois milliards cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 3.167.599.150), représenté par soixante-trois millions trois cent cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-trois (63.351.983) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, par voie d'émission de soixante-trois millions trois cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit (63.349.648) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par:

Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2002, dont le siège social est établi au 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 054 et disposant d'un capital social de USD 125.000 (IR Lux United),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement,

par voie d'un apport en nature se composant de créances que IR Lux United détient envers la Société des montants totaux en circulation suivants:

- une créance d'un montant total de USD 884.950.929;
- une créance d'un montant total de USD 564.575.945;
- une créance d'un montant total de USD 736.330.538; et
- une créance d'un montant total de USD 981.625.013;

(ensemble les Créances).

L'apport en nature des Créance d'un montant de USD 3.167.482.426 par IR Lux United à la Société sera affecté de la manière suivante:

- trois milliards cent soixante-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars américains (USD 3.167.482.400) au compte nominal de capital social de la Société;
- vingt-six dollars américains (USD 26) au compte de prime d'émission associé au capital social.

L'estimation de l'apport en nature des Créances est démontrée par:

- (i) les comptes intérimaires de la Société datés du 6 novembre 2014; et
- (ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de IR Lux United et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Il résulte du Certificat qu'à la date du Certificat:

- les comptes intérimaires datés du 6 novembre 2014 (les Comptes Intérimaires) montrent des créances d'un montant d'au moins USD 3.167.482.426 payable par la Société à IR Lux United;
- IR Lux United est le propriétaire des Créances, le seul ayant droit des Créances et possède le pouvoir de disposer des Créances;
- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans aucune déduction;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société sur base des Comptes Intérimaires annexés sont estimées à un montant total d'au moins USD 3.167.482.426 et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur des Créances et par conséquent de l'apport fait à la Société;
- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par IR Lux United à la Société et ne sont pas soumises à des restrictions ou grevées d'un gage ou nantissement limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;
- toutes les formalités pour céder la propriété légale des Créances à la Société ont été ou seront accomplies par IR Lux United et dès l'apport des Créances par IR Lux United à la Société, les Créances sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique et IR Lux United décident qu'ils seront désignés ensemble comme les Associés pour le restant de la présente Assemblée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois milliards cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 3.167.599.150), représenté par soixante-trois millions trois cent cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-trois (63.351.983) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174638/310.

(140200374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Atento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.761.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Atalaya Luxco PIKco, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186929, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mrs. Fanny Kindler, lawyer, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Atento S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register with number B 185.761 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1433 on 4 June 2014. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 September 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

177022

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two euros (EUR 2) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) up to an amount of thirty-one thousand and two euros (EUR 31,002) through the issuance of two (2) shares, without nominal value (the "New Shares").

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder notes that the New Shares are not issued under the Company's authorized share capital and that the latter is not affected by such issuance anyhow.

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of four hundred and fifty-four million two hundred and forty-nine thousand four hundred and eighty euros eighty-three cents (EUR 454,249,480.83) and have been fully paid-up by a contribution in kind consisting of the transfer by the Sole Shareholder to the Company of one hundred and twenty-five million (125,000,000) shares, having a par value of a hundredth of a cent (EUR 0.0001) each, in the share capital of Atalaya Luxco Midco, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg (the "Contribution")

The value of the above Contribution is based on a report issued by FPS Audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159.674 dated 2 September 2014 annexed hereto.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 454 249 480,83 does not correspond at least in number and nominal value to the 2 shares, each without nominal value and to be issued together with share premium amounting to EUR 454 249 478,83."

The above mentioned report after having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing party will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The total amount of four hundred and fifty-four million two hundred and forty-nine thousand four hundred and eighty euros eighty-three cents (EUR 454,249,480.83) has been allocated as follows: two euro (EUR 2) have been allocated to the share capital and four hundred and fifty-four million two hundred and forty-nine thousand four hundred and seventy-eight euros eighty-three cents euro (EUR 454,249,478.83) have been allocated to the share premium account of the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to divide the existing thirty-one thousand two (31,002) shares of the Company without nominal value into sixty-eight million eight hundred thousand (68,800,000) shares without nominal value to be entirely allocated to the Sole Shareholder.

Third Resolution

Following the resolutions adopted here above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company that shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand and two euros (EUR 31,002), represented by sixty-eight million eight hundred thousand (68,800,000) shares without nominal value."

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately seven thousand euro.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois d'octobre,

Par-devant Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU

Atalaya Luxco PIKco, une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186929, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Fanny Kindler, avocate, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de Atento S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.761 (la «Société»), constituée en date du 5 mars 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1433 le 4 juin 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 septembre 2014 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euros (EUR 2) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à un montant de trente-et-un mille deux euros (EUR 31.002), par l'émission de deux (2) actions, sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions»).

Pour dissiper tout doute, l'Actionnaire Unique note que les Nouvelles Actions ne sont pas émises sous le capital autorisé et que ce dernier reste dès lors inchangé.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Actions ont été souscrites par l'Associé Unique, pour un prix de souscription total de quatre cent cinquante-quatre millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros quatre-vingt-trois centimes (EUR 454.249.480,83) et ont été payées par un apport en nature consistant au transfert de cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,0001) chacune dans le capital social de Atalaya Luxco Midco, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg («l'Apport»)

La valeur de l'Apport est basée sur un rapport émis par FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159674 daté du 2 septembre 2014 annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

“Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 454 249 480,83 does not correspond at least in number and nominal value to the 2 shares, each without nominal value and to be issued together with share premium amounting to EUR 454 249 478,83.”

Le rapport susmentionné, après avoir été paraphé par le notaire et le mandataire de la comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le montant de quatre cent cinquante-quatre millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros quatre-vingt-trois centimes (EUR 454.249.480,83) a été alloué de la manière suivante: deux euros (EUR 2) ont été alloués au capital social et quatre cent cinquante-quatre millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-trois centimes (EUR 454.249.478,83) ont été alloués au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième Résolution

L'Actionnaire Unique décide de diviser les trente-et-un mille deux actions existantes (31,002) de la Société sans valeur nominale en soixante-huit million huit cent mille (68.800.000) actions sans valeur nominale afin qu'elles soient intégralement distribuées à l'Actionnaire Unique.

Sixième Résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille deux euros (EUR 31.002), représenté par soixante-huit million huit cent mille (68.800.000) actions sans valeur nominale.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société est évalué environ à sept mille euros.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014172565/141.

(140197358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Promo Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 29, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.418.

L'an deux mil quatorze

Le vingt-sept octobre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe JENTGEN, promoteur immobilier, né à Luxembourg, le 22 janvier 1979, demeurant à L-3230 Bettembourg, 29, route d'Esch.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «PROMO CONSULT sàrl» (Matricule 20062410397), avec siège social à L-8262 Mamer, 22 rue de la Résistance;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B 115.418;

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 57.225;

modifiée en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C de 2011, page 35.745.

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Mamer à L-3230 Bettembourg, 29 route d'Esch.

Deuxième et dernière résolution:

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Bettembourg.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Les frais incombant à la société en raison de la présente assemblée générale sont estimés à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jentgen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 29 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14515. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 05 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173154/37.

(140197514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.
